

# Honoraires de transaction



PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES TTC (1)	
VENTE	Montant	A la charge de
Inférieur à 60.000 €	5.000 €	Vendeur
De 60.001 € à 90.000 €	6.000 €	
De 90.001 € à 100.000 €	7.000 €	
De 100.001 € à 150.000 €	8.000 €	
De 150.001 € à 200.000 €	9.000 €	
De 200.001 € à 250.000 €	10.000 €	
Supérieur à 250.001 €	4 %	
LOCATION	Montant	A la charge de
<b>Locaux d'habitation ou mixtes soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5</b>		
- Visite/montage dossier/Rédaction d' acte (2)	8€ / m <sup>2</sup>	Bailleur et Locataire
- Etat des lieux (2)	3€ / m <sup>2</sup>	Bailleur et Locataire
<b>Locaux meublés et de droit commun</b>		
- Visite/montage dossier/Rédaction d' acte (2)	8€ / m <sup>2</sup>	Bailleur et Locataire
- Etat des lieux (2)	3€ / m <sup>2</sup>	Bailleur et Locataire
<b>Locaux commerciaux professionnels</b> (Négociation état des lieux rédaction de bail)	15%	du loyer annuel Bailleur et Locataire

Nb : Le barème appliqué pour la location de locaux d'habitations est plafonné par la loi ALUR et peut varier selon la commune d'implantation du logement. Exemple : SETE (34200) 10 € / m<sup>2</sup>. L'acte d'état des lieux est fixe (3 € / m<sup>2</sup>)

CASTELL Immobilier, SARL au capital de 6.000 €  
 N°SIREN/SIRET 539 587 204 00014  
 Carte pro 2012/34/2594 Préfecture de Montpellier  
 Activité de Transactions sur immeubles et fonds de commerce  
 garantie par la CGAIM

La remise d'une note est obligatoire  
 Honoraires au 15 / 09 / 2014  
 (1) TVA au taux en vigueur à 20 % incluse  
 (2) Le partage des honoraires par moitié entre bailleur et locataire est obligatoire